



COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRÊTE n° 2022-493

6-I Police Municipale



**Objet : Règlementation portant sur l'accès à la forêt bordant
le site de la Grande Dune du Pilat**

Direction générale des services
Réf : SP/VG 2022 - 245466
DGS :
CS :

Le Maire de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2212-3 et L 2213-23,

Considérant le maintien de la vigilance Rouge feux de forêt en Gironde à compter du 25 juillet et jusqu'à réévaluation du niveau de risque, en raison de la sécheresse du couvert végétal ainsi que des conséquences encore vives de l'incendie qui s'est déroulé sur le territoire de la commune et qui n'est pas encore totalement fixé,

Considérant l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2022 relatif à la fermeture temporaire de la circulation de la route départementale RD 218,

Considérant la réouverture du site de la Grande Dune du Pilat à compter du mercredi 27 juillet 2022 à 8 heures,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers de la Dune du Pilat,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER –

A partir du mercredi 27 juillet 2022 à 8h00 et jusqu'au lundi 1^{er} août 2022 à 8h00 l'accès à la forêt bordant la Dune du Pilat est interdit au public.

L'accès aux véhicules de secours, d'intervention des services publics, d'expertise des compagnies d'assurance sera maintenu.

ARTICLE DEUX

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux ainsi que par le Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat.

ARTICLE TROIS

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable du service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, Madame la Présidente du Syndicat Mixte de la Grande Dune du Pilat, l'Office National des Forêts, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés, transmis au Grand Site de la Dune du Pilat et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à LA TESTE DE BUCH, à l'Hôtel de Ville, le 26 juillet 2022


Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH
Conseiller départemental de la Gironde

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213305295-20220726-ARR2022_493-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/07/2022

Affichage : 26/07/2022

Le Maire de La Teste de Buch
Patrick DAVET

